



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°255

JUIN 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUIN 2018

Présents : 13

Absents excusés : Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN
Karine BERTHO qui donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES
Claude LEVRAUD
Céline BAILLY

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30

Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 31 mai 2018.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Arc Sud Bretagne – modification des statuts : compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).
- 2- Convention avec l'E.P.F. Bretagne (Etablissement Public Foncier de Bretagne).
- 3- Attribution du marché de voirie et demande de subvention.
- 4- Destructurations des nids de frelons asiatiques.
- 5- Bordereau de proposition de dépôt aux archives départementales du Morbihan, d'archives de la commune de SAINT-DOLAY.
- 6- Médiathèque : devis pour la réhabilitation de l'espace enfants.
- 7- Réhabilitation d'un assainissement collectif rue de la Noë.
- 8- Proposition du bail pour l'installation d'une antenne « ORANGE » à SAINT-DOLAY.

C- INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.

- 1- Appel à candidatures pour le recrutement de deux animateurs.
- 2- Cabinet médical secondaire à SAINT-DOLAY.
- 3- Interdiction de faire du feu.
- 4- Entretien des propriétés.
- 5- Divagations des chiens.
- 6- Maisons abandonnées.
- 7- Salle des sports.
- 8- Travaux sur la RD176 au MOULIN DU ROHO.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 31 Mai 2018.

Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention.

B- DELIBERATIONS.

1- Arc Sud Bretagne – modification des statuts : compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

M. le Maire informe les élus sur la GEMAPI pour laquelle le conseil communautaire a délibéré le 12 décembre 2018. Il s'agit d'une compétence obligatoire pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. En conséquence le conseil communautaire a modifié les statuts comme ci-dessous :

Les items 1 – 2 – 8 mentionnés à l'article L211-7 du code de l'environnement :

- Pour le bassin versant de la rivière de PENERF (DAMGAN et une partie d'AMBON)
- Pour le bassin versant du TREVELO pour la partie des communes de NOYAL-MUZILLAC, PEAULE et LE GUERNO concernées par ce bassin et adhérant à ce syndicat.
- Pour les bassins versants de la communauté de communes Arc Sud Bretagne, du ruisseau de MARZAN, de l'estuaire de la Vilaine, du Rodoir, du Roho et du Saint Eloi : délégation à l'EPTB Vilaine.

L'item 5 de l'article L211-7 du code de l'environnement de la manière suivante :

- Transfert à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vilaine.

Intégrer au titre de la compétence facultative les missions suivantes :

- La gestion des ouvrages structurants multi usages à dominante hydraulique.
- L'animation et le portage du SAGE et participations aux missions d'un EPTB.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Arc Sud Bretagne à l'EPTB Vilaine ainsi que la modification des statuts.

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Convention avec l'E.P.F. Bretagne (Etablissement Public Foncier de Bretagne).

M. le Maire rappelle aux élus que dans le cadre de réserve foncière, un espace d'environ 2 000 m² situé rue de La Picardie a été repéré. Afin de ne pas engager financièrement la commune pour l'achat, il est proposé de confier l'acquisition de ces terrains par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne afin de les mettre en réserve foncière, le temps de faire aboutir un projet éventuel de construction. Pour réaliser cette opération il convient à la commune de signer une convention avec cet organisme.

Au vu de la convention signée par la communauté de communes Arc Sud Bretagne le 10/08/2016, la commune de SAINT DOLAY peut signer une convention avec l'EPF Bretagne en respectant les règles suivantes :

- Les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne pour l'acquisition
- Le périmètre d'intervention de l'EPF Bretagne
- La future délégation de la commune à l'EPF Bretagne (droit de préemption, priorité et délaissement)
- Rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne que la commune s'engage à respecter
 - a- 50 % de la surface plancher du programme consacré au logement
 - b- Une densité de 20 logements par hectare
 - c- 100 % minimum de logement locatifs sociaux de type PLUS-PLAI

La dite convention est valable jusqu'au 10/09/2024.

Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention.

3- Attribution du marché de voirie et demande de subvention.

Yves BERTHO informe les élus que suite à la décision de la commission voirie du 4/06/2018, la commune a consulté 4 entreprises pour la réalisation du programme voirie 2018. Deux ont répondu et suite à la commission d'appel d'offres du 27 juin 2018 il est proposé de retenir l'entreprise la moins disante LEMEE LTP pour un montant de 58 676,35 € TTC. Les routes concernées sont Rue du NOYER, Route de La GRIONNAIS, Route entre la RD176 (BEL AIR) et CAUMONT, Route du CORNO.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Destructions des nids de frelons asiatiques.

Patrick GERAUD rappelle aux élus que la commune participe financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques. Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- Nid situé à moins de 8 mètres de hauteur : plafond de dépense éligible 112 €
- Nid situé entre 8 mètres et moins de 20 mètres : plafond de dépense éligible 143 €
- Nid situé à plus de 20 mètres : plafond de dépense éligible 204 €

La subvention ne pourra être attribuée qu'après demande préalable auprès de la mairie ou de Patrick GERAUD et la destruction réalisée par une entreprise agréée par la FDGDON dont la liste est disponible en mairie. La période concernée est du 1/07/2018 au 15/11/2018. Un dossier de déclaration est à prendre en mairie.

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Bordereau de proposition de dépôt aux archives départementales du Morbihan, d'archives de la commune de SAINT-DOLAY.

Marie-Claire LOYER, Directrice Générale des Services propose aux élus de faire déposer aux Archives Départementales du Morbihan certains documents anciens. Un dépôt permettrait de garantir pour ces documents des conditions de conservations optimales et un gain de place en mairie. La commune reste propriétaire de ses archives qui seront consultables aux archives départementales du Morbihan.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Médiathèque : devis pour la réhabilitation de l'espace enfants.

Patrick GERAUD et sa commission proposent aux conseillers municipaux d'aménager l'espace enfants à la médiathèque. Trois entreprises ont été consultées et il est proposé de retenir la mieux disante l'entreprise BEAUTRAIS de SAINT-DOLAY pour un montant de 3 403,80 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

7- Réhabilitation d'un assainissement collectif rue de la Noë.

M. le Maire et la commission assainissement proposent de réhabiliter l'assainissement des vestiaires de Football de La NOË. Un devis a été demandé à l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 3 287,80 € HT concernant le branchement sur le réseau collectif. Les travaux de raccordement entre le tabouret et les vestiaires seront réalisés par les services techniques de la commune.

Accord du conseil à l'unanimité.

8- Proposition du bail pour l'installation d'une antenne « ORANGE » à SAINT-DOLAY.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ORANGE veut installer une antenne pour améliorer la qualité de réception de la téléphonie mobile dans l'agglomération de SAINT-DOLAY. Une réunion d'information pour les élus et les habitants de la rue de LA FOUÉE et LA SOUCHE a été organisée le 29/05/2018. Lors de cette réunion, 3 sites avaient été proposés sous réserve des possibilités techniques (le bâtiment NRA derrière la poste, le clocher de l'église et la zone de La FOUÉE).Après étude de ces 3 lieux, ORANGE a retenu le site de la zone de La FOUÉE qui est le seul à disposer des prérequis techniques. L'emplacement de cette antenne est situé sur le terrain de l'atelier municipal. ORANGE propose un contrat à la commune pour louer l'emplacement technique de l'implantation de cette antenne. M. le Maire précise qu'il a fait une demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques sur la zone concernée.

Accord du conseil avec 14 voix pour et 1 abstention.

C- INFORMATIONS.

1- Appel à candidatures pour le recrutement de deux animateurs.

Marie-Claire LOYER, Directrice Générale des Services informe les élus que la commune fait appel à candidatures pour 1 poste à temps complet et 1 poste à temps partiel (30/35^{ième}) comme animateur au centre de loisirs. Des fiches de postes ont été déposées à Pôle Emploi. Pour ces deux postes, les candidats devront être titulaires au minimum d'un BAFA ou d'un diplôme équivalent.

Elle informe aussi sur l'appel à candidatures pour 1 poste à temps complet d'un agent technique qui sera chargé de l'entretien des bâtiments communaux.

2- Cabinet médical secondaire à SAINT-DOLAY.

M. le Maire rappelle aux élus que le docteur LUY cesse son activité au 31/12/2018 et, avec ses confrères du secteur de LA ROCHE-BERNARD/NIVILLAC, ils sollicitent la commune pour accompagner la mise en place d'un cabinet secondaire. Lors d'une rencontre le 20/06 /2018, en présence de trois médecins, trois infirmières, Mme la pharmacienne et le bureau municipal, la mairie a été sollicitée pour mettre à disposition des locaux de consultations. Pour concrétiser l'installation d'un cabinet secondaire à SAINT-DOLAY, une convention entre les professionnels de santé et la mairie sera établie et proposée aux élus pour validation.

3- Interdiction de faire du feu.

M. le Maire rappelle qu'il est interdit de faire du feu selon l'arrêté préfectoral du 10/06/2018 et vu les conditions climatiques, il faut être très vigilant. Il rappelle que cette infraction est verbalisable par la gendarmerie.

4- Entretien des propriétés.

M. le Maire rappelle une fois de plus que les propriétés doivent être entretenues et fauchées au minimum une fois par an en portant une attention particulière aux chardons. La mairie reçoit de plus en plus de réclamations et malgré l'envoi de courrier, il reste encore de nombreux terrains non entretenus.

5- Divagations des chiens et propreté

M. le Maire rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Les chiens errants pourront être ramassés soit par les services techniques ou par la société avec laquelle la mairie a un contrat pour la mise en fourrière. Ces prestations sont facturées par la société de ramassage au propriétaire. Les maîtres sont chargés de ramasser les crottes de leurs animaux sur la voie publique et terrains des voisins.

6- Maisons abandonnées.

Franck FREHEL signale que des maisons sont abandonnées et provoquent des gênes aux voisins. M. le Maire constate qu'il est parfois très difficile de contacter les propriétaires, certains résident à l'étranger et les courriers envoyés par la mairie restent sans réponse. Il précise aussi que chaque propriétaire est responsable de son bien et se doit de l'entretenir.

7- Salle des sports.

Nicolas GURIEC demande à M. le Maire d'organiser une réunion pour informer tous les élus sur le projet définitif de la réhabilitation de la salle des sports. M. le Maire propose de retenir la date du 9 Juillet 2018 à 20 heures 30.

8- Travaux sur la RD176 au MOULIN DU ROHO

M. le Maire informe les usagers de la route Départementale RD176, que le Conseil Départemental du MORBIHAN va faire des travaux au niveau du MOULIN du ROHO début septembre 2018 (changement du pont). La circulation sera fermée pendant 2 semaines environ. Des déviations seront mises en place par les services du Département.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 26 JUILLET 2018 A 20 HEURES 30

FEU D'ARTIFICE 2018

Les clubs de Basket, Football et Loisirs Danse organisent un « moules-frites » le **vendredi 13 juillet 2018** à partir de 19 heures.

Moules Frites : 8 € - Grillades : 4.50 €.

Réservations : Boulangerie, Tabac-Presse, Chez Francky, PMU, Café des Sportifs et sur place.

Le feu d'artifice, offert par la mairie, sera accompagné d'une bande son et tiré à 23 h 30 par la société « Bretagne Pyro » suivi d'une soirée dansante dans la salle des sports.

DANCE FEELING :

Pour la rentrée prochaine, une section danse country débutante sera proposée.

Les cours auront lieu le Jeudi de 18h30 à 19h30, à la salle polyvalente.

Si vous souhaitez des renseignements ou vous inscrire, vous pouvez contacter Mme Sabrina FOUCHET au 06-88-54-96-39

La paroisse de SAINT-DOLAY/THEHILLAC organise le dimanche 22 Juillet 2018 le pardon de SAINTE-ANNE

A partir de **10 h 30** aura lieu le **pardon de Sainte-Anne** : accueil à la chapelle, puis procession à la fontaine où sera célébrée la messe.

A **12 h 30** un **repas champêtre (sur réservation)** au prix de 13,00 €/adulte et 6,50 €/enfant.

Réservations : à la boulangerie de Saint-Dolay, auprès de Bernadette 02 99 90 20 39, Marie-Thérèse CREPEL 02 99 90 23 07, Marie-Agnès GUILLAUME 02 99 91 08 50 et également aux permanences des samedis 30 juin et 7 Juillet de 10 h à 12 h devant l'église (*fin des inscriptions le 8 juillet*). Les personnes qui désirent offrir 1 ou plusieurs gâteaux, les déposeront le dimanche matin sur place.

L'après-midi sera animée par un groupe de chants marins et traditionnels « **Refrains de Galerne** », la tombola gratuite au cours du repas, des jeux de boules et palets. Merci de votre soutien.

Coup de pouce aux devoirs :

L'équipe dolaysienne de l'association « **coup de pouce aux devoirs** », dont l'objectif est l'aide du soir pour les enfants du CP au CM2 le mardi de 16h15 à 18h, recherche des bénévoles pour renforcer son effectif actuel. Pour tout renseignement merci de contacter Yvonne MAHE Coët du Cas à SAINT-DOLAY tél : 02 99 90 20 06

Actualité culturelle de Saint-Dolay

Dimanche 16 septembre à 15h

LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

L'art du partage est le thème retenu cette année pour la 35^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine qui se dérouleront les 15 et 16 septembre 2018. A Saint-Dolay, nous avons choisi d'illustrer ce thème par **la tradition orale populaire**. Dimanche 16 septembre à 15h, salle polyvalente de Saint-Dolay, nous vous invitons à venir assister à une « Causerie » autour des collectes orales réalisées par Hervé Dréan depuis 1975 auprès d'environ 300 personnes sur le territoire de La Roche-Bernard et ses alentours, y compris à Saint Dolay. Hervé Dréan partagera avec vous une petite partie de ses « récoltes » de chants et de souvenirs sur les travaux agricoles, les traditions calendaires, les rites de passage, les reproductions du chant des oiseaux (mimologismes), le répertoire enfantin... Il nous contera sa formidable aventure de collectionneur de mots, ses rencontres, ses travaux de conservation et de transmission des traditions orales. L'après-midi sera donc consacrée aux partages Des chants à répondre, mais aussi des photos, des anecdotes et, nous l'espérons, des souvenirs et des chansons du public !

Les personnes qui ont des difficultés à se déplacer pour venir assister à cette manifestation sont invitées à remplir le coupon-réponse ci-dessous afin que l'on puisse organiser un covoiturage.

La médiathèque de Saint-Dolay s'associe à cet évènement en proposant d'exposer dans ses locaux des cahiers (ou tout autre support) qui ont servi à conserver des chansons du pays. Si vous possédez ces documents dans vos archives familiales, merci de nous les transmettre dès à présent à l'accueil de la médiathèque, nous pourrons en faire des copies et vous les restituer ensuite.

Attention ! Cet été, la médiathèque sera fermée du 13 au 18 août inclus

Retrouvez-nous sur notre page Facebook **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site web **www.saintdolay.fr**
Ouverture de la médiathèque : mercredi : 9h/12h et 13h30/18h | vendredi : 15h/18h | samedi : 9h/12h30
Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : mediatheque@saintdolay.fr

COUPON REPONSE / DEMANDE DE COVOITURAGE LE 16 SEPTEMBRE 2018

POUR VENIR ASSISTER A « LA CAUSERIE », SALLE POLYVALENTE DE SAINT-DOLAY A 15H
A RETOURNER AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 2018

NOM – PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____